

Affaire Borrel: Djibouti à la manœuvre

Par Maud PIERRON - leJDD.fr

Rebondissement ou manipulation dans l'affaire Borrel ? Djibouti affirme avoir découvert un réseau pédophile impliquant des expatriés français, qui pourrait être lié à la mort du magistrat à Djibouti en 1995. Mais cette piste pourrait être un contrefeu puisque le procureur qui a fait cette révélation est poursuivi par les autorités françaises pour "*subornation de témoins*" dans ce dossier.

Mois après mois, l'affaire Borrel évolue au niveau judiciaire. A coups d'informations plus ou moins crédibles. Mercredi soir, c'est le procureur général de Djibouti, Djama Souleiman Ali, qui a assuré avoir découvert un réseau de pédophiles impliquant de nombreux expatriés français. Et, a-t-il insisté, c'est un dossier sur lequel Bernard Borrel enquêtait au moment de sa mort, laissant ainsi entendre que les deux affaires étaient liées.

"Nous avons découvert une nouvelle facette de l'affaire Borrel, a-t-il déclaré avec assurance. Nous avons mis au jour un réseau pédophile dans lequel sont impliqués de nombreux Français de toutes catégories, comme des membres du clergé, des militaires et des diplomates. Nous avons réuni les preuves et nous sommes prêts à les présenter au tribunal", a affirmé le procureur général, qui pourrait ainsi se disculper lui-même. En effet, l'homme est poursuivi par les autorités françaises pour "*subornation de témoins*" dans ce dossier.

Une ruse relevée par maître Olivier Morice, l'avocat de la veuve du juge Borrel. *"On ne peut que se demander pourquoi ces informations ne sont pas sorties depuis très longtemps et pourquoi elles sortent à ce moment-là. Souleiman Ali est un personnage totalement scandaleux, un diffamateur de Madame Borrel. Qu'il vienne s'expliquer en France sur les faits qui lui sont reprochés"*, a-t-il expliqué à l'agence de presse Reuters.

Le procureur général de Djibouti devrait être jugé début 2008 en France

Car entre Paris et Djibouti, les versions divergent au sujet de la mort de Bernard Borrel, magistrat détaché à Djibouti en 1995. Les seuls éléments établis jusqu'ici est que le corps à demi carbonisé de Bernard Borrel, coopérant français et conseiller technique auprès du ministère djiboutien de la Justice, a été retrouvé dans un ravin en 1995. Dans un premier temps, les autorités de Djibouti, contre toute évidence, penchaient pour la thèse du suicide. Mais la justice française, qui a repris le dossier après de nouvelles expertises médico-légales, privilégie la piste de l'assassinat, commandité par le pouvoir politique de Djibouti, avec dans la ligne de mire Omar Guelleh, l'actuel président.

C'est la juge Sophie Clément qui a repris le dossier en France, tandis que deux autres magistrates, Fabienne Pous et Michèle Ganascia, instruisent elles, sur les contours de l'affaire Borrel et les pressions éventuelles des autorités djiboutiennes et françaises sur cette affaire. Ce sont ces deux juges qui ont lancé un mandat d'arrêt international contre le procureur général de Djibouti, ainsi que le chef des services secrets, Hassan Saïd Khaireh et les ont renvoyés en août dernier devant le tribunal correctionnel de Versailles.

Selon maître Morice, leur procès par défaut devrait être fixé au premier trimestre de l'année prochaine devant le tribunal de Versailles. Un épisode qui devrait accroître les tensions entre Paris et Djibouti, déjà conflictuelles depuis le début de cette affaire.